

MODÉS D'EMPLOIS

Journal du Syndicat National Unitaire de l'ANPE



<http://snu.anpe.free.fr>

LE PARADOXE DE LA PERFORMANCE

Il est des vœux auxquels on hésite à répondre, tant ils sont imprégnés d'hypocrisie. En ce début d'année 2004, nous avons été particulièrement gâtés. Tout a commencé en fanfare avec les vœux du Président de la République. Le soir même du réveillon, en plein apéritif, Jacques Chirac s'est introduit par la petite lucarne pour nous parler de l'ANPE et de sa nécessaire « modernisation », c'est-à-dire de sa mise en concurrence avec des officines de placement privées. Et puis nous avons reçu l'inénarrable lettre de vœux du Directeur Général : un déluge d'autosatisfaction pour l'Agence et pour le travail de ses agents. Nous avons fait des merveilles en 2003 !

Tant de compliments sont suspects, et certains n'ont pas manqué de s'interroger sur l'usage de cette pommade. Il se trouve que Monsieur le Directeur Général et son ministre de tutelle sont de fervents partisans du « salaire au mérite ». On aurait donc pu légitimement penser que toutes ces louanges allaient se concrétiser en espèces sonnantes et trébuchantes pour les valeureux agents de l'ANPE. Déjà, les moins de deux ans et tous les exclus de la re-classification trouvent que ces vœux ont un goût amer. Mais le comble de l'hypocrisie va bientôt s'étaler sur toutes les fiches de paie du mois de mars, sous la forme de la bien nommée « prime d'intéressement ».

Oui, Monsieur le Directeur Général reconnaît que les salariés de l'Agence se sont défonçés comme jamais, durant l'année 2003, pour atteindre les objectifs. Mais patatras ! Les objectifs fixés n'ont pas été réalisés. Les indicateurs ne sont pas bons, ni du côté des offres d'emploi, ni de celui des DELD. La prime d'intéressement versée cette année sera donc inférieure à celle de l'année précédente. Et il ne s'agira pas d'une petite fluctuation mais d'une réduction drastique.

Le SNU s'est toujours opposé au principe des primes, surtout quand celles-ci sont indexées sur les résultats. Avec la prime d'intéressement versée en 2004, la démonstration est faite, à grande échelle, qu'une rémunération fondée sur la « performance » est non seulement injuste mais également stupide. Ce système ne répond même pas aux fonctions qu'il prétend remplir : récompenser les efforts des agents et valoriser les plus méritants. Nous proposons de le rebaptiser sous une appellation plus pertinente : « prime de démotivation ».

Il est temps de jeter aux orties cette idéologie de pacotille qui se drape dans le manteau du management moderne. Revenons aux choses simples, par intégration des primes au salaire, par une rémunération qui progresse au fil de l'expérience acquise au travail, et par une reconnaissance financière du développement des qualifications.

Joseph Romand

AU SOMMAIRE DU N° 11

À L'AGENCE :

Année de toutes les régressions, p.1 et 3

Entretien avec Gérard Aschieri, p.2

NIV (elle ment), p.3

L'amorce d'une mutation profonde, p.4

ADASA : signature pour un nouveau quinquennat, p.4

2004 : élections À MUTACMA, p.4

ACTUALITÉ :

La guillotine est de retour ?, p.5

« Je souffre comme tout le monde... », p.5

Loi sur le dialogue social, p.6

p.9 à 16

LES CAHIERS DE MODÉS D'EMPLOIS

ÉVALUER L'ACTION DE L'AGENCE

Une remise en cause de la qualification

sur le temps de travail, p.6

A la recherche d'un autre monde, p.6

POINT DE VUE :

À voile et à vapeur, p.7

1/2 DANS LE MONDE 2/3 À L'AGENCE :

Altermondialisme résolument féministe, p.7

LIVRE :

Les casseurs de l'État social, p.7

SILOUHETTE :

La Tornade blanche, p.8



SIX MOIS POUR AGIR!

Depuis cet automne, nous sommes convaincus que notre établissement est entré dans une zone de turbulence forte. On pourrait nous rétorquer qu'à force de sonner le tocsin plus personne ne croit à un quelconque danger imminent. Pourtant, de toute évidence, il va se passer quelque chose.

Le gouvernement a saisi les messages qui font de l'emploi la question sociale numéro un dans l'opinion bien avant l'insécurité. Pour satisfaire sa base électorale et sociale il applique les recettes libérales classiques : baisse des cotisations patronales sur les bas salaires, assouplissement des conditions d'embauche et de licenciement, développement du temps partiel... A terme il entend utiliser une conjoncture favorable pour démontrer son efficacité sur un dossier où tous les politiques se sont cassé les dents. La croissance devrait repartir, tractée par la reprise américaine. Le retournement démographique devrait voir se conjuguer aux premiers effets du papy-boom un affaiblissement des inscriptions des jeunes en sortie de cycle scolaire.

Ce scénario risque bien de rencontrer quelques difficultés. La croissance américaine est pauvre en emplois et il n'existe guère de raison pour que dans l'hexagone les gains de productivité autorisent des créations de postes massives. Or une leçon se

dégage de la période de croissance 1997-2001 : sans politique de l'emploi énergique, une période économiquement plus favorable ne crée pas automatiquement de l'emploi. La première phase du gouvernement Jospin a mis en place les 35 heures, les emplois-jeunes... pour « booster » l'emploi. L'affaiblissement de son action sur ce champ et l'enkystement d'un chômage d'exclusion lui a coûté très cher politiquement.

Le Président de la République a donné la feuille de route, 2004 sera l'année de l'emploi et une grande loi contre le chômage va voir le jour. Il est tentant pour le pouvoir de « s'agiter » sur les structures des services de l'emploi pour faire croire qu'il agit avec efficacité.

Différentes études ont été commandées, dont on picorera telle ou telle préconisation. Les rapports les plus médiatisés ont été ceux de Jean Marimbert : « Le rapprochement des services de l'emploi » et Michel de Virville : « Pour un droit du travail plus efficace ». D'autres travaux méritent aussi l'attention : le rapport Balmary sur les externalisations

des politiques de l'emploi, le rapport annuel de l'inspection générale des Affaires Sociales sur la politique sociale du territoire, un rapport de la même IGAS et de l'Inspection Générale des Finances sur l'efficacité de l'ANPE, et le rapport final d'évaluation du troisième Contrat de Progrès.

Une épée de Damoclès

Les « partenaires sociaux » vont être consultés et trois commissions créées : sur l'emploi des jeunes, le rapport de Virville, et l'avenir du SPE. On peut craindre un scénario du type « retraites ». Si le gouvernement trouve dans une partie du monde syndical un écho positif à ses choix, un projet de loi sera déposé en juin. Selon les résultats des élections régionales, celui-ci pourrait connaître plusieurs versions.

Le rapport Marimbert concentre une bonne partie des enjeux. Le texte de l'ex-Directeur Général acte le choix politique d'un désengagement financier de l'Etat qui installe la dépendance financière de l'ANPE à l'égard de l'Unedic (480 millions d'euros pour le budget 2004). .../... suite page 3

Entretien avec Gérard Aschieri

Le 4^e congrès de la FSU s'est tenu à Perpignan du 2 au 6 février 2004.

Nous avons profité de cette occasion pour nous entretenir avec son secrétaire général, Gérard Aschieri.



Il y a quelques mois de cela, des millions de citoyens descendaient dans la rue, des centaines de milliers étaient en grève contre les projets du gouvernement sur les retraites, sur la décentralisation et pour la défense du service public : quel bilan la FSU tire-t-elle de ce conflit ?

Gérard Aschieri : Il en reste d'abord ce que l'on a obtenu, c'est-à-dire quelques reculs imposés au gouvernement en matière de décentralisation de l'école. Il reste certainement de la déception de la part de nos collègues qui considèrent à juste titre que les résultats ne sont pas à la hauteur de la mobilisation, notamment pour les retraites. En même temps l'importance du mouvement, les multiples contacts intercatégoriels et interprofessionnels, les innombrables débats, l'unité d'action intersyndicale sont, à mon avis, autant d'acquis pour la suite. Je ne sais pas comment ils se traduiront mais il y a là un terreau intéressant pour l'avenir. Et nous voulons l'exploiter.

Un des thèmes de débat du congrès de la FSU s'intitule « des droits à préserver et à conquérir pour transformer la société ». Les droits à préserver... on imagine assez bien, mais les droits à conquérir ?

Dans tous les domaines il me semble qu'il y a à la fois nécessité de défendre les droits contre leur remise en cause et en conquérir de nouveaux. Prenons l'exemple de l'assurance-maladie, on voit bien les axes de l'agression : réduire l'assurance-maladie à un filet de protection minimal et renvoyer le reste à la capacité de chacun de souscrire une protection complémentaire. Il est indispensable de s'y opposer parce que cela remettrait en cause des solidarités fondamentales. Mais je crois qu'il ne faut pas se contenter de maintenir l'existant : nous avons à nous interroger sur une véritable politique de santé, une politique qui rende effectif pour tous le droit à la santé. On peut faire le même raisonnement par exemple sur l'emploi et la précarité. On doit aussi réfléchir à la prise en compte par le syndicalisme des droits nouveaux comme le droit à l'environnement.

La FSU a joué un rôle moteur dans le mouvement social du printemps 2003 ; une fédération connue essentiellement pour les combats qu'elle mène dans l'éducation s'est trouvée porteuse d'intérêts et aspirations collectifs allant bien au-delà de ce champ. Ce positionnement nouveau provoque nombre de questions sur l'avenir de la FSU qui seront en débat lors du congrès : peux-tu nous dire quelles sont les principales ?

En fait la question est double et je pense que le congrès doit traiter ses deux versants. Le premier aspect est le devenir de la FSU elle-même et de son champ de syndicalisation : d'une part parce que certains syndicats issus de la CFDT nous sollicitent et d'autre part parce que pour mieux défendre les personnels que nous représentons se pose la question d'une meilleure assise de la FSU et de la reconnaissance de sa représentativité. La seconde est celle de l'unité syndicale : depuis longtemps la FSU pense que le syndicalisme français a besoin d'unité et qu'aucune organisation ne peut à elle seule impulser des mobilisations interprofessionnelles d'ampleur. Dès son premier congrès elle a considéré qu'il fallait trouver des formes inédites d'unité. Cette question est toujours d'actualité.

Jeunes, salariés, retraités, chômeurs, services publics ne cessent de « se faire matraquer » par le gouvernement Raffarin ; la FSU envisage-t-elle

une riposte ? Sur quoi, comment et avec qui ?

La riposte est à construire. Nous avons tous été confrontés à la difficulté de mobiliser après le mouvement du printemps. Aujourd'hui dans divers secteurs on peut constater des décisions d'action qui se multiplient. La question qui est posée à la FSU est double : construire dans ses secteurs de responsabilités les mobilisations indispensables, contribuer à une riposte unitaire au plan interprofessionnel. Évidemment l'unité ne dépend pas que de nous mais je pense que la FSU devra tout faire pour qu'elle existe et vive.

Le débat – voire la polémique – autour communautarisme et du port de signes religieux, particulièrement à l'école, occupe le devant de la scène depuis plusieurs semaines. Penses-tu que la création d'une nouvelle loi sur la laïcité constitue une réponse adaptée ?

Depuis le début, nous contestons l'enfermement du débat autour de la seule question d'une loi sur les signes religieux. Nous sommes très attachés à la laïcité. Pour nous, il n'y a pas d'ambiguïté sur le refus des signes religieux à l'école. Cela fait partie des conditions d'une formation des jeunes qui leur permette de construire leur liberté et leur esprit

critique. Il n'y a pas d'ambiguïté non plus sur le refus des communautarismes et la défense des droits et libertés des femmes. C'est justement parce que les problèmes ont cette dimension, que nous pensons qu'une loi, telle qu'elle est proposée aujourd'hui avec toutes ses limites, ne règlera rien au fond. Ce qu'il faut, c'est d'abord une politique éducative qui donne du sens à la laïcité et la notion de vivre ensemble. C'est aussi une politique sociale de lutte contre les exclusions, les ghettos. C'est comme cela que l'on peut mener la bataille pour les valeurs que nous défendons. ■

Propos recueillis par Éric Planchette

Si vous êtes salarié du Secteur Public, et pas encore assuré à la GMF, cette liste d'avantages vous concerne.

POUR VOTRE ASSURANCE AUTO

- choix étendu de formules de garanties et de franchises selon vos besoins et votre budget
- usage professionnel inclus sans majoration du tarif
- options valeur majorée (valeur d'achat garantie jusqu'à 48 mois pour tout véhicule de 100 000 km maximum), objets transportés et option prêt de véhicule
- assistance 0 km en cas de panne ou d'accident
- réduction mutualiste de 5, 10 ou 15% pour récompenser votre fidélité et votre prudence au volant
- pas de surprime jeune conducteur pour les fonctionnaires en école

POUR VOTRE ASSURANCE HABITATION

- large gamme de contrats pour répondre à tous les besoins et tous les budgets
- option Rééquipement à Neuf : indemnisation en valeur à neuf sans application de vétusté
- tarifs spéciaux pour les étudiants et les jeunes qui s'installent
- assistance à domicile très complète

ET AUSSI ...

- assurance Accidents et Famille : tarif unique quel que soit le nombre de personnes dans la famille
- avantages sociétaires : des réductions négociées sur l'achat de voitures, les voyages, les déménagements...
- assistance psychologique incluse dans la plupart de nos contrats
- déclaration de sinistres par téléphone pour un remboursement très rapide
- contrat de Protection Juridique incluant la défense pénale pour les fonctionnaires
- Bonus Famille : des réductions pour tout nouveau contrat souscrit dans un même foyer

Et bien d'autres avantages à découvrir...

Pour en savoir plus, rendez-vous dans l'une de nos 400 agences GMF Conseil, appelez GMF en Ligne ou 0 820 809 809 (0,12 euros TTC la minute) du lundi au samedi de 8h à 20h ou consultez www.gmf.fr



ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS

GMF. Assurément humain



suite de la page 1

Chaque renouvellement de la convention Unedic (le prochain en 2005) fait ainsi peser sur l'Agence l'épée de Damoclès d'une suppression ou d'une diminution des subsides.

Le mouvement de rétraction de l'Etat contraint l'Agence à chercher des ressources auprès des collectivités territoriales. Les DDA se transforment en agents commerciaux pour « emporter le marché » du RMI/RMA auprès des Conseils Généraux. Mais ces derniers pourraient très bien créer leur propre service, ce qui leur assurerait un contrôle politique et financier plus étroit.

Beaucoup de questions non réglées

Avec la décentralisation totale de la formation professionnelle continue, les Conseils Régionaux s'affirment sur le terrain des politiques d'emploi. Cette territorialisation rend compte des critiques à l'égard des visions « colbertistes » et parisiennes. Elle pourrait, si l'Etat n'abandonne pas sa capacité stratégique et coordinatrice, être un outil adapté et efficace. Encore faut-il que les services de l'Etat déconcentré jouent tout leur rôle et que soient combattus deux dangers : une inégalité de moyens affectés et donc de traitement entre régions ; le clientélisme, spectre réel à l'heure où l'on connaît le poids, dans certaines majorités régionales, de l'extrême-droite. Les propositions d'inventer une « gouvernance de la politique d'intervention sur le marché du travail » impliquant « les grands financeurs » et les « opérateurs » (dont l'Etat, les partenaires sociaux et les régions) ne règlent pas ces problèmes.

Jean Marimbert acquiesce à la mise en concurrence totale de l'Agence - que M. Bernard se vante d'avoir proposée au Ministre ! Toutefois il n'en banalise pas complètement les conséquences : « la levée des restrictions juridiques à l'exercice de la fonction de placement... doit s'accompagner de mesures propres à garantir qu'elle n'engendre pas des évolutions indésirables... ». Entre autres questions, comment garantir la réelle gratuité de l'intervention des « concurrents privés » ? Des formes subtiles pourraient voir le jour, des officines pourraient par exemple proposer des services gratuits, puis dans un deuxième temps conseiller vivement des services payants (conseil, formation...) réalisés dans leurs succursales.

Deux mâchoires sur la nuque

Concernant les relations entre l'ANPE et l'Unedic, l'articulation proposée est construite autour « d'une convention générale avec évaluation conjointe régulière du Ministre et des partenaires sociaux » ; elle doit « matérialiser l'existence pérenne d'une relation étroite de partenariat stratégique ».

Deux mâchoires se resserrent sur la nuque de l'Agence : celle du gouvernement et celle des cogérants de l'Unedic. Le rapport va plus loin dans l'écheveau relationnel. Il propose « une méthodologie conjointe » de recours à des prestations privées « garantissant coordination des conditions d'appel, bonne maîtrise des modalités de rémunération et d'évaluation de leurs prestations. »

Des prospections conjointes sont recommandées. La convergence des réseaux informatiques laisse la part dominante à l'Unedic. Par-delà les formules

douceuses, on voit une extension assez impressionnante de cette dernière. La mission fondamentale de l'Unedic est pourtant ailleurs, sur le terrain de l'indemnisation. Son intervention structurée dans l'emploi pose question. L'organisme payeur n'aura-t-il pas comme logique première l'économie des coûts ?

Un contrôleur pour 10 000 chômeurs !

Les chapitres consacrés au contrôle de la recherche d'emploi font écho aux interventions multiples de F. Fillon pour qui l'heure semble être à la répression : « Il faut prendre un certain nombre de mesures pour convaincre les chômeurs d'accepter les postes qu'on leur propose. Il s'agira de mettre en place des mesures d'incitation plus fortes. Des dispositions,



et y compris législatives peuvent être envisagées. Le service de l'emploi doit faire des offres, mais le chômeur ne peut pas éternellement les refuser si elles sont « proportionnées en termes de qualification et de salaire ». (Interview aux Echos fin 2003).

L'arsenal du contrôle est pourtant solidement chargé et le volume de « radiations administratives » approche les 400 000 pour 2003 (+ 11,6 % en 1 an !). Mais cela ne suffit pas, la culture du Service

Public résiste, les radiations pour refus d'emploi ou de formation sont trop faibles (autour de 2000 par an). Préparant le terrain, le rapport préconise une réflexion spécifique sur « la conditionnalité de l'indemnisation » dont seraient chargées une ou des personnes reconnues... avec projet de loi à l'automne. Il va jusqu'à proposer l'affectation d'un contrôleur à plein temps pour 10 000 chômeurs indemnisés. Pendant ce temps 13 000 inspecteurs et contrôleurs du travail exercent leur métier pour 1,5 million d'entreprises et leurs 16 millions de salariés.

Quelques mois pour agir

Les solutions pour réduire le chômage sont pourtant ailleurs. Pour reprendre la parole d'un expert : « C'est dans les pays où le PIB a connu la croissance la plus rapide que le chômage a le moins

progressé, voire reculé. » A condition également que les politiques économiques soient étayées, par un interventionnisme puissant et structuré.

Il nous reste quelques mois pour agir. Notre action peut suivre plusieurs pistes en cherchant à chaque fois à répondre par l'inédit et l'efficacité.

La critique, aussi lucide soit-elle, ne peut suffire. Il faut passer sur le terrain de l'invention à une autre politique de l'emploi, à une pensée articulée

proposant d'autres missions du Service Public de l'emploi, à chacune de ses composantes un nouveau développement en harmonie avec ce plan général. L'architecture du SPE doit elle-même être réorganisée, dans une vision plus large, fédérative, autour de la définition de nouvelles frontières. La rénovation et le renforcement doivent toucher d'abord le noyau dur, mais s'étendre ensuite, dans un mouvement inclusif, à sa périphérie large. Un plan de sauvetage de l'Afpa s'impose. Le réseau Jeunes doit voir ses ressources stabilisées et développées. L'Unedic doit revenir à ses missions premières et transformer son mode de direction. L'Anpe doit voir ses missions développées dans le cadre d'un autre plan de développement pluri-annuel. Le Ministère du travail doit connaître un élargissement de ses capacités d'intervention. La construction d'une nouvelle légitimité sociale et démocratique suppose des modes de direction renouvelés associant les usagers, le personnel, et des outils nouveaux de contrôle démocratique.

Une résistance à l'échelle du SPE

La société toute entière est concernée, et au premier chef toutes les organisations syndicales et le réseau associatif et militant.

Dans l'échéancier qui vient, il nous faut occuper notre place. Il importe de continuer à faire vivre un bloc intersyndical solide et offensif à l'Agence. Et puisque chacune des composantes du continent SPE sera visée par la loi, nous devons penser à cette échelle notre futur mouvement. Une action collective concomitante à l'Afpa, à l'Anpe, au Ministère, dans les Missions Locales, aux Assedic serait une forme inédite de la résistance sociale dans nos secteurs.

Lorsque l'avalanche se fait menaçante, la construction d'un tas de roches au bon endroit, au bon moment, permet de la dévier, afin qu'elle n'écrase pas les villages dans la vallée. Nous disposons de peu de temps pour détourner l'avalanche qui est annoncée. ■

Noël Daucé

NIV (elle ment)

La DG en a fait des tonnes pour la Nouvelle Identité Visuelle. Une opération de communication à grande échelle tournée à la fois vers l'extérieur via les médias et vers les agents par une mobilisation générale avec revue de détail.

Tout le monde était de cérémonie, tous volontaires obligatoires et pour les non volontaires fallait quand même y aller. Sur tout le territoire on avait retenu des salles - certaines d'une capacité de 1000 places. On a eu droit à toutes les variantes possibles, du spectacle ingurgité avec une adhésion à peine troublée par quelques réserves jusqu'à la franche détestation avec « Hou ! Hou ! » dans la salle. Parfois des chômeurs s'étaient invités à la messe au grand émoi des évêques de service dont certains ont fait appel à la maréchaussée. Ambiance !

Prétexte à propagande

La NIV a servi de prétexte à des discours de propagande avec messages lénifiants du DG sur les écrans. On a mobilisé des journalistes de complaisance ou des institutionnels politiquement corrects et même parfois, mais seulement pour les cadres, un chef d'orchestre avec des clowns qui ont bien fait rire la salle.

Les voies mystérieuses d'Internet ayant dévoilé le nouveau logo quelques jours avant, l'effet de

surprise a été un peu gâché. Le jeu, pour certains a consisté à chercher à décrypter le message caché (ou non). On nous a fait le coup de l'Harmonie suprême, du Yin et du Yang entre deux hémisphères qui se rassemblent prêts à s'emboîter... L'intermédiation du vert et du rouge avec les ventres qui se frôlent...

Arrêtons là cette sémiologie de bazar et retournons à la réalité que vivent les agents et les demandeurs d'emplois.

Un prix qui semble monstrueux. Le mentir vrai ?

Beaucoup d'esprits « mesquins » n'ont vu dans la NIV que son prix qui semblait monstrueux, surtout à ceux qui voient arriver la suppression de leurs allocations. Des journalistes s'en sont fait l'écho. La DG a lâché le chiffre de 2,4 millions d'euros. Elle a reconnu aussi que l'étude de la charte graphique par Euro-RSCG coûtait 100 000 euros, ce qui n'est pas rien. Nous l'avions estimée à 75 000 dans le numéro précédent. Décidément on joue trop « petit bras ».

Les 2,4 millions sont eux aussi sous-estimés et ne prennent en compte qu'une partie des frais. Multipliez 1100 sites par un coût moyen de 3000 euros (enseigne, nouveau mobilier, médias de l'agence relookés, etc.), ajoutez la réalisation et les frais de passage du film sur les six chaînes de télé. On dépasse largement ce chiffre. Sans oublier le temps passé (une demi-journée x 24 000 agents), la location des salles, les petits fours (merci quand même) et parfois la location de journalistes pour dire la bonne parole.

Question : est-ce qu'une partie de la vérité c'est encore la vérité ?

Un poète du siècle dernier avait parlé du « mentir vrai ». La DG est un peu poète parfois. ■

Samuel Laforge

Dernière minute : l'affaire rebondit avec un « recours en excès de pouvoir » déposé devant le tribunal administratif par deux militants Verts et un chômeur estimant la somme dépensée « scandaleuse alors que des milliers de chômeurs se sont vus radiés des Assedic ».

2004 : ÉLECTIONS À MUTACMA

La solidarité mutualiste, une protection pour ma vie.

Entre le 22 mars et le 30 avril, 8 185 agents adhérents à MUTACMA, (près de 40 % des effectifs de l'ANPE) éliront pour quatre ans 87 délégués dans 23 régions (y compris les Antilles, la Guyane et la Réunion).

On peut parler d'un bilan très positif.

Chaque liste va exposer son bilan et ses orientations et projets. La liste « SNU et Mutualistes Associés » a déjà commencé à présenter son bilan sous la forme de trois tracts publiés depuis trois mois.

3 068 agents ont rejoint la mutuelle en trois ans, soit une augmentation 64,43 %. Cette progression est à porter largement à l'actif des délégués du SNU qui se sont efforcés d'être jour après jour à l'écoute de tous, de répondre aux questions sur la protection sociale, d'animer des réunions d'information, de participer à l'accueil des nouveaux recrutés. Ces délégués représentent également les adhérents mutualistes à l'Assemblée Générale annuelle de la Mutuelle. Sous leur impulsion de nouvelles prestations ont été mises en place afin de mieux répondre aux besoins de chacun.

Sept élu(e)s de la liste "SNU et Mutualistes Associés" figurent aujourd'hui au Conseil d'Administration et au Bureau de la mutuelle. Ils assurent au siège de MUTACMA la défense de tous au nom de la solidarité, traitent les dossiers et répondent aux demandes des agents de l'ANPE - parfois non adhérents.

Défendre les valeurs de la solidarité

Vous vous en doutez, cette année il sera indispensable de se battre pour défendre les valeurs de solidarité de la Sécurité Sociale qui sont dans le collimateur du gouvernement.

Sur les quatre ans à venir, avec toujours plus de démocratie, notre objectif est d'améliorer encore les prestations, obtenir l'extension du régime obligatoire de protection sociale des agents et œuvrer à la construction d'une mutuelle d'établissement unifiée.

Vous trouverez les orientations de la liste "SNU et Mutualistes Associés" dans sa profession de foi et dans les prochains tracts que vous recevrez dans vos agences ou à votre domicile.

Un numéro spécial de « Modes d'Emplois » vous détaillera nos projets et vous présentera l'ensemble de nos candidats et candidates.

Vos élu(e)s SNU et Mutualistes associés

L'AMORCE D'UNE MUTATION PROFONDE la décentralisation de la gestion des ressources humaines

Malgré tous nos efforts, l'année 2004 verra la mise en œuvre du nouveau statut du personnel. Dans l'urgence des combats, un point a été souvent évoqué, mais n'a probablement pas encore fait l'objet d'une réflexion suffisamment approfondie, tant ses conséquences risquent d'être décisives dans la vie professionnelle des agents : la décentralisation de la gestion des RH.

En l'espace de quelques jours les 22 000 agents ont basculé dans le nouveau statut. Les anciens cadres d'emploi qui structuraient la vie professionnelle ont été démembrés au profit d'un système de repérage des agents par niveaux et filières. La façon dont ce basculement s'est concrètement déroulé est un véritable test sur les nouvelles pratiques en matière de gestion du personnel. Il s'agissait en effet de la première tentative à grande échelle de gestion des carrières s'appuyant sur une certaine décentralisation des services RH.

Tirer les leçons des opérations de basculement

La symbolique des décisions est forte : les notifications de reclassification sont signées par le DRA, alors que jusqu'à présent, même une simple notification d'avancement était libellée à en-tête de la Direction Générale. Mais c'est surtout dans la mise en place des commissions régionales de reclassification que le phénomène se révèle préoccupant. On a vu dans les régions l'émergence de pratiques anarchiques et incontrôlées, sans principe fédérateur au niveau national. La composition de ces commissions n'est pas un point de détail puisque ces instances décident de l'avenir professionnel des agents pour de nombreuses années. Comment expliquer, par exemple, que deux régions de même importance, PACA et Rhône Alpes, aient des commissions de reclassification composées respectivement de 3 et 22 membres ? Comment expliquer qu'en Poitou-Charentes la Directrice Régionale prévoyait de présider la commission, en contradiction flagrante avec les engagements de la DG ? Notre propos n'est pas ici de remettre en cause la valeur ou la compétence des personnes désignées pour siéger, mais de mettre en évidence un fait incontestable : la composition de ces commissions n'a fait l'objet d'aucune réflexion étayée

par des principes partagés. Ceci est particulièrement préoccupant quand l'Etablissement se gargarise sur la professionnalisation des services RH régionaux.

Choisir ses collaborateurs : le rêve avoué de tout manager

Si la décentralisation de la GRH nous apparaît dangereuse, ce n'est pas par réflexe syndical archaïque. C'est simplement parce que la gestion des carrières par le hiérarchique direct fait disparaître une garantie fondamentale qui fonde le statut des agents de droit public : éviter un rapport hiérarchique d'allégeance, de façon à garantir l'indépendance du service public. Pour être de bons « serveurs de l'Etat », les agents publics doivent être à l'abri de devenir serveurs de leur hiérarchie.

Or ce principe s'oppose frontalement à l'idéologie managériale qui prospère dans les hautes sphères de notre Etablissement. Pouvoir choisir ses collaborateurs, tel est le rêve avoué de nos chers managers ! Et leur fantasme semble désormais à portée de main, car on n'a pas suffisamment dénoncé une des multiples régressions du nouveau statut : les mouvements locaux (c'est à dire les mouvements dans une même résidence administrative) ne feront plus l'objet de commissions paritaires. Autrement dit, finie la transparence des mutations à l'intérieur d'une RAP ! Ces mouvements se feront désormais de gré à gré avec la hiérarchie. Autrement dit, le précepte selon lequel « le chef choisit ses collaborateurs » est en train de se réaliser.

Le retour des féodalités

La réforme du statut et la décentralisation de la GRH nous sont vendues sous le label de la "modernisation". Or bien loin d'être novatrices, ces pratiques nous renvoient en deçà des Temps Modernes, carrément sous l'Ancien Régime. Comment ne pas

faire le parallèle, en effet, entre cette notion d'allégeance au manager moderne et les pratiques moyenâgeuses de soumission au suzerain ? La décentralisation de la gestion des RH est grosse d'une dérive redoutable : le développement de féodalités régionales ou locales, à l'abri de tout contrôle collectif. D'ailleurs les Directions Départementales et Régionales sont désormais classées en catégories différentes suivant leur importance et la complexité des fonctions. Et les hommes et femmes qui sont à leur tête n'ont pas les mêmes titres et les mêmes primes. A quand le rétablissement d'une DDA du Comté de Flandres ou d'une DRA du Duché de Bourgogne, accompagnées de primes en rapport avec la noblesse des fonctions ?

Une réflexion syndicale nécessaire, pour inventer de nouveaux droits

Nous ne pourrions pas, pour faire barrage à cette logique d'allégeance, nous contenter de solennels rappels aux purs principes de la Fonction Publique. S'opposer concrètement aux dérives nécessitera sans doute de la part des syndicats d'adapter leurs modes d'intervention. Si le pouvoir de gestion des carrières se déplace vers les DRA et les « managers de proximité », c'est à ce niveau qu'il faut stabiliser des éléments de contre pouvoir, qu'il faut être capables de tenir la dragée haute à la hiérarchie. Dans les Unités, il est urgent de réactiver le droit d'expression directe des salariés sur leurs conditions de travail. Peut-être faut-il aussi réfléchir à quelque chose de nouveau, quelque chose qui ressemblerait aux fonctions de « délégués du personnel » et viendrait compléter le rôle des élus aux instances paritaires. En langage DG, on appellerait cela un « challenge ». Nous dirons, nous, qu'il y a là une impérieuse nécessité. ■

Joseph Romand

ADASA : signature pour un nouveau quinquennat !

Au terme d'un mois et demi de négociations avec la Direction, le Conseil d'Administration de l'ADASA a autorisé son président à signer le protocole d'accord entre l'Association et l'ANPE.

De quoi s'agit-il ?

Le protocole délimite pour cinq ans : le cadre de révision annuelle de la valeur du chèque restaurant ; les éléments de calcul de la subvention Prestations-Loisirs ainsi que les moyens humains ; matériels et en temps mis à la disposition de l'association et des élus pour servir les prestations et développer l'information.

Parce que l'ADASA occupe une place importante dans le quotidien de chacune et chacun d'entre nous, il était essentiel de déboucher sur un accord permettant d'obtenir un progrès sensible dès 2004 et assurant l'avenir de l'association pour les cinq années du protocole.

Des avancées à « engranger »

Après négociation, nous avons estimé que la proposition qui nous a été faite répondait pour une

bonne part à nos attentes : revalorisation sensible de la valeur du chèque restaurant (de 5,50 à 6 €) ; augmentation de la subvention prestations/loisirs de plus de 3 % ; amélioration des conditions de l'activité des associations régionales ; renforcement des services ; abondement de 50 000 € pour les prêts au logement locatif, pour la première fois depuis 1992. En outre le protocole pourra être renégocié chaque année par avenant.

Dans un contexte actuel ces avancées représentent un gain immédiat pour l'ensemble des agents, et nous avons décidé, après avoir mesuré l'ensemble de la proposition, qu'il fallait les « engranger ».

Dès le 1^{er} janvier 2004, les chèques restaurant ont été servis sur notre insistance à la nouvelle valeur faciale de 6 €. bien que le « Budget » ait cherché à faire traîner jusqu'en février ou mars.

Il reste du chemin à parcourir

Pour autant, tout n'est pas gagné. Le mode de calcul de la subvention ne repose pas sur les bases que nous souhaitons (un pourcentage de la masse salariale) et ne prend toujours pas en compte les retraités. Les décharges de service accordées aux élus sont insuffisantes. L'abondement accordé pour les prêts au logement est inférieur à ce que nous revendiquons. Le montant de la subvention prestations/loisirs n'a pas pris en compte l'augmentation des dépenses de fonctionnement, et il devra évoluer pour que l'ADASA puisse répondre aux attentes toujours croissantes. Enfin, il reste encore une grande marge pour que le chèque restaurant soit porté à sa valeur « maximale ».

Nous n'oublions pas les orientations que nous avons portées pendant la campagne électorale. S'il

est normal et nécessaire d'assurer l'essentiel et de faire progresser les droits acquis, nos propositions inscrites pour le mandat sont plus que jamais d'actualité : la création d'une prestation d'aide familiale pour les familles mono-parentales et d'une prestation pour participer au coût d'une cotisation mutualiste ainsi que le développement d'une forme nouvelle de voyage, dite « voyage découverte en liberté ». Sans oublier la création d'un événement annuel, invitation à la fête.

Chaque année nous renégocions l'avenant financier au protocole avec la Direction. Chaque année les élu(e)s du SNU reposeront leurs revendications pour que chaque agent dans sa vie de chaque jour, ses loisirs, ses vacances, bénéficie de l'ADASA en fonction de ses moyens et de ses besoins. ■

Daniel Bossard

La guillotine est de retour ?

Premier janvier, 0 heure. Pour un grand nombre de personnes, les bulles du réveillon ont un goût amer : le couperet est tombé ! Au moins 180 000 personnes perdent leur allocation Assedic ; entre 650 000 et 800 000 seront concernées dans les deux ans : tous ceux et celles qui ont eu le malheur de voir leurs droits « recalculés » en vertu de l'accord signé par les « partenaires sociaux » en décembre 2002 qui, fait exceptionnel, s'applique de façon rétroactive ! Plus d'ARE mais plus d'AREF non plus : un accès à l'AFF dérogatoire maintenant forfaitaire, donc bien loin du niveau de l'allocation perçue précédemment.

« Vos droits sont préservés... »

Comment décrire le désarroi, le sentiment de trahison de ces hommes et de ces femmes qui ont signé le PARE, sont engagés dans un PAP et à qui l'Assedic adressait en janvier 2003 une lettre dont le cynisme le dispute au lénifiant : « Un accord vient d'être signé... Vos droits sont préservés en 2003... Nous vous informerons d'éventuelles modifications... ». Ils sont venus à l'Agence à partir de Juillet, avertis, quelquefois par un simple coup de téléphone, qu'au premier janvier leurs droits s'arrêteraient parce qu'ils n'avaient plus droit à 30 mois d'allocation mais à 23. « J'ai signé le PARE, j'ai fait tout ce que le PAP prévoyait, je pensais qu'il y avait un engagement réciproque ! » A certains le suicide est apparu comme la seule porte de sortie !

De nous aussi on se moque, nous qui voudrions qu'accompagnement et projet soient autre chose qu'un écran de fumée pour dissimuler des réalités moins reluisantes : culpabilisation des individus, pression pour accélérer l'acceptation de l'emploi que justement on aurait voulu éviter... Et cette impression terrible qu'on est seul. Malgré un mouvement puissant sur les retraites, en dépit d'une détermination collective incroyablement forte et créative des intermittents, ce sentiment de ne rien faire bouger !

« Réhabiliter la valeur travail ? »

Ah oui, quand même ! Après de nombreuses actions des associations de chômeurs l'Unedic complètera l'AFF jusqu'au niveau de l'AREF. Petite victoire ! Faut-il croire F. Fillon quand il affirme qu'un tiers seulement des « recalculés » n'aura plus

d'allocation du tout ? Sa crédibilité est fort entachée depuis qu'il a affirmé tranquillement à l'Assemblée Nationale en juin qu'aucun chômeur ne verrait ses allocations disparaître. En fait environ 18 % des sortis des Assedic pourront accéder à l'ASS et 17 % au RMI. Pensez donc : ils ou elles ont un conjoint avec un salaire ou un petit revenu... On ne sait s'il faut rire de tant de méconnaissance ou hurler de tant de mensonges !

Quant à l'ASS ! Coïncé entre l'engagement imbécile de Chirac de faire baisser l'impôt sur le revenu de 30 % en 5 ans et l'application du Pacte de Stabilité Européen, le gouvernement « réduit la dépense publique ». Il a donc décidé de ramener la durée de versement de l'ASS à 2 ans pour les nouveaux entrants, 3 ans maximum pour ceux qui y sont déjà et de supprimer la majoration de 40 % pour les chômeurs âgés. « Il faut réhabiliter la valeur travail » a dit le Premier Ministre, on ne peut pas indemniser les gens indéfiniment renchérit le Ministre des « Affaires Sociales » et les entreprises devraient garder les salariés âgés...

Les impôts locaux augmenteront

Avec le RMI qui leur est confié, les Présidents de Conseils généraux pourront avoir « leurs pauvres à eux » comme aurait pu chanter Jacques Brel, mais vont devoir trouver de quoi financer les 30 % de Rmistes supplémentaires suite aux mesures décrites plus haut. De quoi donner des sueurs froides à tout candidat aux élections cantonales qui devrait normalement expliquer que la fiscalité locale ne peut qu'augmenter considérablement.

Détail non négligeable, les revenus n'étant pas pris

en compte dans les impôts locaux c'est donc sur les ménages les plus modestes que portera proportionnellement le poids le plus important. Mais après tout que les pauvres se débrouillent entre eux ! N'oublions pas l'instauration du RMA, contrat de travail sans salaire. Les cotisations vieillesse et chômage ne seront payées que sur les 183 euros que les nouveaux salariés (à temps partiel...) toucheront en plus de ce qu'ils percevaient au RMI. L'entreprise, elle touchera le montant du RMI « pour l'aider ». Autant qu'on sache, et tous les jours des chefs d'entreprise nous le disent : quand ils embauchent c'est parce qu'ils en ont besoin, et donc les salariés produisent de la richesse. Ajoutons à ce tableau décidément sombre la nouvelle loi Fillon (encore lui !) en vertu de laquelle les accords d'entreprise pourront être dérogatoires, sur quasiment tous les sujets, aux garanties nationales.

De quoi faire frémir

2004 peut-il être pire que 2003 ? Ce n'est pas impossible si le gouvernement continue à appliquer la maxime « le MEDEF le souhaite, je le fais ». Les annonces ont de quoi faire frémir : contrat de « mission », ouverture généralisée à la concurrence sur le placement, contrôle renforcé des chômeurs... et donc des agents de l'ANPE soupçonnés de laxisme, réforme de la Sécurité sociale. Tout y passe, de façon systématique : la protection sociale, les services publics, les politiques économiques, le Code du Travail, au nom de l'assouplissement, de



la baisse du coût du travail... et de l'augmentation des revenus des actionnaires. Quelqu'un se souvient-il encore que la Constitution, dans son préambule, proclame « le droit d'obtenir un emploi. » et « le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. »

Cette politique n'est d'ailleurs pas exempte de contradictions parce qu'à force de réduire le montant des allocations et autres transferts sociaux et de ne pas augmenter les salaires, ou si peu, on déprime la demande, ce qui ne peut que desservir la croissance...

Mais le pire n'est jamais sûr : des centaines de chômeurs « recalculés » sont en train de s'organiser pour porter plainte contre le Gouvernement pour non respect du contrat passé. Apportons leur tout le soutien possible. Gageons aussi que de leur côté l'ensemble des forces sociales de ce pays s'emploieront à construire des contre-offensives déterminées et crédibles. ■

Claire Villiers

« Je souffre comme tout le monde... »

En parcourant le forum du SNU je suis tombé sur un texte qui m'a spécialement touché.

J'ai eu envie de le publier car je crois que beaucoup pourront s'y reconnaître.

Je ne sais pas qui tu es, Athena, mais merci pour avoir écrit cela. A.O.

« (...) Oui, je souffre comme tout le monde aujourd'hui et ce forum en est une preuve quotidienne. Pour moi, à ce jour, la plus grande violence est d'être informée sur ce qui se passe sans avoir les moyens de réagir.

Je m'explique. Les médias nous matraquent tous les jours d'informations du genre (je l'ai entendu récemment) : "on sait guérir le cancer du sein mais ça ne rapporte pas assez au laboratoire alors on ne fabrique pas le produit (si c'est pas de la violence ça, surtout pour ceux qui ont un cancer)" ou "cet homme politique n'a pas été condamné pour vice de forme dans la procédure" ou "il a eu

une remise de peine, il était dangereux mais on l'a laissé sortir et il a tué à nouveau" ou "on parle de télé-poubelle à cause des reality show mais les services compétents ne les arrêtent pas". On détruit nos gamins avec ces jeux online qui n'ont pas de fin et qui les coupent du monde et la réponse du gouvernement est : on va maintenant les fabriquer en France... Et tout ça pourquoi ? Pour l'argent, parce que qui dit argent dit pouvoir. Je me dis : qu'est-ce que je peux faire contre ça ? Et c'est là que je souffre. Un syndicat ? Ils ne sont pas fait pour ça. Une association ? Quand je vois comment elles se battent pour obtenir si peu. Et

puis je ne suis pas capable de jouer les Greenpeace. Faire passer la gauche ? Mais qu'est-ce qu'ils font aujourd'hui pour être élus, qu'est-ce qu'ils proposent ? Garder la droite ? Mais jusqu'où vont-ils nous emmener ?

Oui, je suis perdue. Je refuse la société de consommation mais elle poursuit mes gamins tous les jours. Je veux me sentir responsable, mais je suis confrontée tous les jours à des irresponsables qui profitent du système sans être sanctionnés et qui méprisent et écrasent les autres sans aucune culpabilité ni remords. Alors, que faire ? Me rebiffer, je le fais tous les jours et ça

ne m'apporte aucun soulagement, au contraire. Aujourd'hui, la seule chose qui me fait tenir est de me dire que dans les gens il y a peut-être encore un peu de bon. Un peu comme dans Mad Max, ce film culte qui montre un monde en destruction et où d'un seul coup on voit un plan de tomate qui a survécu....

Je terminerai par une citation que je trouve mignonne mais qui me paraît tellement vraie : "Si on écoutait ce qui se dit, les riches seraient les méchants et les pauvres les gentils. Alors, pourquoi tout le monde veut devenir méchant ?" ■

Athena

A LA RECHERCHE D'UN AUTRE MONDE

Du FSE de Paris/St Denis au Forum Social Mondial de Mumbai

Depuis la mobilisation de Seattle en 1999 qui a signifié aux pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qu'ils ne pouvaient plus décider de l'avenir de la planète sans les peuples, les Forums Sociaux se sont multipliés sur tous les continents : Porto Alegre, Florence, Paris/St Denis et aujourd'hui Mumbai. En rendant compte publiquement de toutes les initiatives qui émergent à travers la planète, ils témoignent qu'il n'y a pas de fatalité ! La recherche d'un monde nouveau sort de l'utopie et prend forme au travers de toutes ces alternatives possibles.

Reste la question des avancées concrètes. Si le FSE de Paris/St Denis en novembre a réuni 50 000 personnes et le FSM de janvier plus de 120 000, cela suffit-il pour influencer sur les politiques dominantes ? Pour certains, ces forums brassent beaucoup d'idées, mais de là à gagner l'ensemble des couches de la société... Et pourtant quel mouvement politique, syndical ou social peut aujourd'hui créer une mobilisation d'une telle ampleur ? L'impatience est compréhensible mais les forums sociaux créent une dynamique novatrice qui gagne toujours en popularité. L'échec de l'OMC à Cancun n'est-il pas en partie imputable au lobbying exercé par la société civile ?

Le mouvement altermondialiste n'est pas qu'une aventure, il porte en lui la volonté de « transformer le monde » et l'inscrit dans la durée. Il puise sa force dans une nouvelle manière de penser s'appuyant justement sur la diversité. Aucun courant de pensée ne peut se targuer d'être majoritaire et prendre la « tête » du mouvement. Par delà leur hétérogénéité, ses participants préfèrent parler de luttes et d'actions communes sur les droits sociaux, la constitution européenne, la santé, l'éducation...

Mais retournons au FSE de Paris/St Denis/Ivry/La Villette. Plusieurs centaines de séminaires et ateliers, plus de 40 plénières en deux jours et demie, un panel de thèmes impressionnant : services publics ou démocratie participative, droits des migrants ou lutte des femmes, désobéissance civile ou économie solidaire, constitution européenne ou droits sociaux. Difficile de choisir.

La répartition sur quatre sites n'a pas facilité la circulation et a limité « l'esprit de convivialité » de Florence (FSE 2003), cependant la visibilité politique du FSE qui en est ressortie a permis l'affirmation du mouvement et surtout la prise en compte par la scène politique européenne des thématiques qu'il développe, en particulier sur l'avenir de l'Europe.

Le SNU s'est particulièrement investi dans deux séminaires* autour des politiques européennes de l'emploi et de ses conséquences sur le traitement du chômage. Comparer les déclinaisons de la politique européenne en matière d'emploi dans les différents États de l'UE nous apporte des éclairages nouveaux pour comprendre comment partout se met en place la libéralisation des services de l'emploi et comment les pressions augmentent sur les chômeurs. Si les formes d'interventions varient, les conséquences restent les mêmes.

Ce constat a renforcé la nécessité de travailler en réseau avec d'autres syndicalistes européens des services de l'emploi pour agir et peser sur ces politiques européennes.

Le prochain FSE se tiendra à Londres à l'automne prochain. Déjà nous travaillons à la préparation d'un nouveau séminaire. Si cela vous intéresse, si vous avez des contacts en Europe avec d'autres syndicats ou des collègues des services de l'emploi, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions constituer ensemble un réseau porteur de propositions alternatives pour des politiques de l'emploi européennes pertinentes.

Sabine Landrevie

*Les interventions du SNU sont à votre disposition sur demande au snu.anpe@free.fr. La plupart des interventions pendant les plénières et séminaires peuvent être retrouvées sur le site du FSE : www.fse-esf.org

LOI SUR LE DIALOGUE SOCIAL

Fausse avancées et vrai recul

Cette loi, adoptée par l'Assemblée Nationale fin 2003, n'a pas fait la une des médias, n'a même pas provoqué un grand émoi dans les confédérations syndicales ; il y aurait pourtant eu matière.

Détricoter le droit du travail

Ce qui saute aux yeux, c'est la remise en cause du "principe de faveur", sur lequel est basé la valeur respective des différentes sources de droit depuis 50 ans, et qui dispose que tout accord collectif ne peut fixer des garanties inférieures pour les salariés à ce que prévoit un accord de niveau supérieur. Cette règle est reconnue comme un principe fondamental du droit du travail. Elle permet que des négociations locales entre des interlocuteurs trop inégaux ne portent pas atteinte aux règles protectrices voulues par les partenaires sociaux nationaux ou d'une branche donnée. Elle permet, à l'inverse, la diffusion des acquis obtenus dans une entreprise aux autres entreprises de la branche, car l'employeur qui a consenti un avantage à ses salariés a tout intérêt à ce qu'il soit rapidement repris par ses concurrents de la même branche d'activité. Il s'agit donc bien d'un verrou au dumping social dans les branches professionnelles.

La loi permet désormais aux accords d'entreprise de déroger, même dans un sens défavorable, aux accords interprofessionnels et aux conventions collectives, sauf dans quatre matières et sauf si les signataires de ces conventions s'y opposent.

Vu l'état des relations sociales dans les entreprises et l'extrême faiblesse des syndicats dans les PME, on peut déjà pronostiquer la remise en cause à grande échelle des acquis consacrés par les accords interprofessionnels ou de branche.



Un principe majoritaire largement illusoire

Cette nouvelle loi permet-elle de renforcer la légitimité des accords et la représentativité des organisations syndicales, ce qui, pour certains, serait une contrepartie acceptable à l'abandon du principe de faveur ?

En fait, le principe de l'accord majoritaire annoncé est virtuel et facilement escamotable. Dans la plupart des cas un accord, pour être valide, n'aura pas besoin d'avoir été signé par les syndicats représentant la majorité des salariés concernés, mais seulement de ne pas avoir fait l'objet d'une opposition de la part de trois syndicats sur cinq (niveau interprofessionnel ou de branche) ou de la part des syndicats représentant la majorité des votants aux élections professionnelles (accords de branche). Conditions difficiles à remplir, notamment au regard des résultats aux dernières élections aux comités d'entreprise.

Une représentativité figée

L'appréciation du caractère représentatif des organisations syndicales ne bouge pas d'un iota. On en est toujours à la présomption de représentativité attribuée en 1966 aux cinq confédérations, en dépit de l'évolution du champ syndical français où se côtoient des confédérations « représentatives » en déclin, aux effectifs et aux scores modestes et des organisations non reconnues qui en quelques années ont largement dépassé les premières. C'était le moment de permettre aux salariés de dire quelles organisations sont légitimes pour les représenter, par exemple à travers un scrutin de représentativité organisé dans les entreprises d'une même branche. La loi ne le prévoit pas.

Cette loi constitue donc un redoutable trompe l'œil. Sous couvert de "revitalisation du dialogue social", elle met en place une machine à découdre le droit du travail et entend compromettre les organisations syndicales dans cette entreprise. Le monde du travail n'a rien à gagner à cet éclatement des normes, à cette perte de repères. Il aurait tout à gagner à un développement de la négociation collective dans le respect de l'ordre public social. Ce n'est pas l'option retenue par F. Fillon et la majorité parlementaire qui ont choisi d'ouvrir encore plus grand la voie à la société du "renard libre dans le poulailler libre", à la guerre économique et sociale contre "la France d'en bas" ! ■

Pierre Ferrant, inspecteur du travail

Une remise en cause de la qualification sur le temps de travail

Le 20 septembre 2003, l'ensemble des partenaires sociaux tombait d'accord pour réformer la loi de 1971 sur la formation des salariés. Quelques semaines plus tard, le gouvernement transposait dans la loi l'essentiel des dispositions comprises dans l'accord. Rarement un document aura suscité un tel consensus et se sera vu traduit aussi rapidement dans la loi. Ces nouvelles dispositions, que le Monde du 16 décembre 2003 n'hésite pas à qualifier de "Big-bang de la formation professionnelle" sont pourtant, à bien y regarder, loin de mériter un tel enthousiasme.

L'enjeu était cependant de taille. Car il est vrai qu'après 30 ans de mise en œuvre, les résultats de la loi voulue par Chaban-Delmas et son conseiller pour les affaires sociales et culturelles, Jaques Delors, sont plus que décevants. On note ces dernières années une baisse sensible de la participation des employeurs au financement de la formation des salariés, et les moins qualifiés restent toujours les grands exclus du système. Un ouvrier d'une petite unité a vingt fois moins de chance de se former qu'un cadre d'une grande entreprise, et encore moins s'il s'agit d'une femme.

De même un salarié a presque trois fois plus de chance de se former s'il est en CDI que s'il occupe un CDD. C'est donc bien la politique des employeurs qui explique l'inégalité d'accès et non pas comme l'affirme le Medef un prétendu manque d'appétence de certains salariés.

Faire payer sa formation par le salarié

Le soit disant "droit individuel à la formation" (DIF), pierre angulaire du nouvel accord ne répondra pas à cette inégalité d'accès, bien au contraire. Il ne répond en fait qu'à la revendication du Medef d'imposer aux salariés de se former hors du temps de travail. Loin d'un vrai droit à une formation professionnelle qualifiante, le DIF (20 heures par an cumulables sur 6 ans) permettra au patronat de faire payer par les salariés la formation qui hier figurait au plan de formation dont il avait la charge. Poursuivant un processus de co-investissement entamé en 1991, la nouvelle loi entérine l'idée que c'est au salarié d'améliorer son "employabilité". Tout salarié désirant se former pourra aujourd'hui se voir proposer d'utiliser ses congés à cette fin et ne recevra en compensation qu'une simple indemnité égale à la moitié de son salaire.

Se qualifier à raison de trois jours de stage par mois

Seconde réforme d'importance du système de formation continue, l'introduction d'un contrat de professionnalisation qui vient se substituer aux contrats d'alternance et de qualification. Ouvert aux jeunes et aux adultes, il ne prévoit que 15 % de formation (contre 25 % actuellement) pour une durée d'un an (contre deux ans pour les contrats de qualification). Dès lors comment espérer qualifier des demandeurs d'emploi avec moins de trois jours de stage par mois ! Ce dispositif n'aura qu'un avantage, celui d'ouvrir droit à de nouvelles exonérations de charges sociales pour les employeurs. Dans un tel contexte il y a fort à craindre que ces mesures, alliées à celles qui devraient être prises dans le cadre de la future loi de décentralisation, ne viennent déstabiliser un paysage déjà très perturbé. Déjà noyé dans le marché privé, le service public de formation professionnelle reste bien le grand absent de toutes ces réformes. ■

Didier Gelot, Fondation Copernic

À voile et à vapeur

Le texte ci-dessous reflète, sur un sujet sensible qui agite l'opinion, le libre point de vue de son auteur et ne constitue pas une prise de position du SNU. Nous accueillerons volontiers, dans ce journal ou sur le forum en ligne d'autres contributions à ce débat.

Chacun le sait, si on s'appelle Mohamed ou Tariq, il est difficile de trouver un logement, un job ou d'entrer en boîte le samedi soir. Les lois protègent théoriquement tout un chacun du racisme et de la discrimination, mais ces lois sont quotidiennement contournées et tout le monde le sait. Le passé colonial pèse toujours dans l'inconscient d'une large partie des Français (il suffit de se reporter aux sondages sur l'influence des idées lepénistes). À part quelques exceptions près, les luttes politiques n'ont pas réduit ce chapitre des inégalités au quotidien. Pour comprendre l'affaire du voile il faut reconnaître la réalité de cet "apartheid de facto" et de ses effets sur les immigrés (ou ex) de toutes sortes et sur leur point de vue sur la démocratie dont finalement peu de pratiques concrètes s'appliquent à eux. Un peu comme la démocratie athénienne qui était une avancée formidable mais qui ne devait pas dire grand choses aux esclaves de la ville...

Arrêter la machine infernale

La voile et les diverses manifestations du fondamentalisme musulman est une véritable machine infernale. Il s'agit à l'évidence d'une régression majeure pour les femmes, musulmanes ou pas, et pour la démocratie, la vraie ! On ne peut laisser se pérenniser une telle régression au nom de coutumes communautaires. À cette aune l'excision et la lapidation pourraient être légitimées.

Mais le projet de loi prévu est perçu par beaucoup de musulmans, hommes ou femmes, comme une loi de circonstance qui les pénalise une fois de plus. Il nous faut trouver les clefs qui permettent d'arrêter cette machine infernale ! Cette affaire est dialectique, c'est à dire que les faits agissent de façon contradictoires, mais dans le cas du voile, si on ne garde pas en vue les deux aspects, on va dans le mur. Pour emporter l'adhésion des immigrés dans leur majorité, condition indispensable, il faut proposer quelque chose qui leur donne envie de venir sur le terrain de la démocratie, le seul qui vaille en ce siècle (et de la laïcité). Sinon il resteront "au chaud" dans les pratiques communautaristes et religieuses qui sont, elles, perçues comme ayant au moins le mérite de les reconnaître en tant qu'êtres humains. Le voile est l'une d'elles, même s'il est une régression majeure.

« Être reconnus en tant qu'êtres »

La laïcité n'a malheureusement aucun (ou si peu) de sens pour les immigrés. Comment lui donner un sens qui permette de couper l'herbe sous les pieds des intégristes dans leur offensive actuelle bien réelle. "Être reconnu en tant qu'êtres" : les Ramadan et consorts utilisent très habilement cette revendication minimum. Sans être paranoïaque on peut donner du crédit à la thèse "de la manipulation"

qui exploite cette revendication. Manipulation orchestrée par des forces intégristes islamiques diverses, dont certaines franchement fascistes. Sarkozy, en valorisant les imams du CFCM et en recherchant au Caire une bénédiction de la "plus haute autorité" islamiste place les Maghrébins et Africains sous la coupe des autorités religieuses. Leurs revendications sociales ou tout simplement de citoyens pourront attendre. Les imams et les docteurs de la foi feront la police.

Proposer une alternative au fondamentalisme

"Prolétaires de tout les pays unissez vous" bien sûr c'est plus que jamais d'actualité mais avec quel programme et quelle stratégie? Ne pas répondre à cette question c'est donner un boulevard aux intégristes en alimentant un peu plus le sentiment communautariste. Il n'empêche malgré tout que les lycées ou écoles doivent être le plus possible hors du champ d'action des intégristes surtout si on réussit à proposer une alternative réelle au fondamentalisme musulman pour les jeunes blacks et beurs. Mais si notre défense de la laïcité n'est perçue par eux que comme un plaidoyer de circonstance contre les musulmans alors il s'en lèvera beaucoup pour repartir dans cette lutte avec un voile ou même d'autres pratiques plus radicales! ■

Claude Kowal

1/2 DANS LE MONDE 2/3 À L'AGENCE

Un altermondialisme résolument féministe

3000 personnes, dont 2500 femmes, venues de 43 pays. Le plus gros chapiteau de Bobigny affichait complet. L'Assemblée européenne pour les droits des femmes inaugurerait le 12 novembre le Forum Social Européen en rappelant que les femmes doivent faire partie du mouvement altermondialiste, comme lui-même doit faire sien le combat des femmes.

La lutte contre la construction néo-libérale de l'Europe est indissociable de la solidarité internationale plus large avec les femmes de Tchétchénie, de Palestine, d'Irak. «Sinon» se demande Nelly Martin du Comité d'organisation, «de quel monde nouveau parlons-nous, qui ignorerait la moitié du genre humain?». La dispersion vers les ateliers se fait sous la pluie dans une joyeuse pagaille. Les thèmes au programme sont variés : femmes et violences ; travail, pauvreté, précarité ; femmes migrantes, actrices d'une autre Europe ; droits sexuels et reproductifs (avortement, contraception, bioéthique) ; femmes et pouvoir : enjeux pour une autre Europe ; femmes et guerres. Des femmes de différents pays expliquent leurs luttes, puis la parole est donnée à la salle. Les expériences sont riches, les débats foisonnants, les temps de parole, hélas, trop courts.

Un monde sans prostitution ni esclavage

Retour en assemblée plénière l'après-midi pour un début de synthèse. Quatorze femmes à la tribune d'origines diverses, une image marquante et revigorante de solidarité féminine et féministe, celle que je garderai de cette journée. Cette synthèse des débats deviendra le soir même un Manifeste développant des revendications et proposant des actions comme une campagne européenne pour un monde sans prostitution ni esclavage. Il faut savoir qu'en prévision des Jeux olympiques de juin 2004 la municipalité d'Athènes organise la

prostitution à grande échelle dans les hôtels de la ville ! Les débats sont passionnés, parfois houleux, notamment sur la prostitution. Les photographes se précipitent avec leurs « gros appareils » pour prendre en photo de près quelques jeunes filles aux parapluies roses dont l'intervention pro-prostitution soulève les huées. Bousculade pour parler dans le micro, les prises de paroles se font en accéléré, la traduction simultanée devient acrobatique. En fin de séance, le témoin est transmis à une représentante indienne pour l'Assemblée des femmes de Mumbai.

Gisèle

Puis la manifestation « Avec les femmes, pour une autre Europe, pour un autre monde » (5000 personnes) s'engage dans les rues de Bobigny. Premier arrêt devant la Préfecture pour un hommage aux femmes sans papiers, puis devant le Tribunal de Grande Instance où en 1972 Gisèle Halimi avait défendu Marie Claire, 17 ans, accusée d'avortement. La musique cesse. Enrouée et émue, Gisèle Halimi rappelle le combat historique pour le droit de choisir, de se réapproprier son corps et de ne plus être esclave. Elle parle de « la liberté des libertés », d'autant plus fondamentale que « c'est sur cette liberté élémentaire que se greffent tous les autres combats », le droit à l'emploi, à l'indépendance économique. Mais le corps des femmes n'est toujours pas respecté. Il fait l'objet de violences dans la sphère privée comme dans la sphère publique. En Espagne, les femmes qui meurent de violences conjugales sont

plus nombreuses que celles qui se tuent sur les routes. Gisèle Halimi pose le problème de l'unité des droits des femmes en Europe. Elle dénonce le projet de Constitution européenne qui oublie les femmes. L'harmonisation doit se faire par le haut, la législation la plus favorable devrait être applicable dans toute l'Europe. « Il faut faire profiter les Européennes d'un même statut et dans un même pas ». C'est ainsi que les Européennes deviendraient des citoyennes à part entière.

Des régressions toujours possibles

Une intervenante polonaise dénonce le fait que depuis dix ans l'avortement est de nouveau interdit dans son pays après trente ans d'autorisation. Elle appelle à la vigilance sur les régressions toujours possibles, les pressions religieuses. La manifestation se termine de nuit, en musique, à l'Hôtel de ville.

Les femmes ont exprimé leur refus d'une Europe libérale, sexiste, patriarcale et discriminatoire. Les campagnes proposées dans le Manifeste s'inscrivent dans les luttes menées par l'ensemble des mouvements sociaux pour une Europe des droits sociaux et économiques, de l'égalité entre les hommes et les femmes, pour une Europe des libertés, solidaire et pacifiste. ■

Danièle Goulet

Pour le Manifeste contacter : FSU, CNDF, Marche des femmes
A lire : ATTAC, Quand les femmes se heurtent à la mondialisation, Ed. Mille et une nuit, Nov. 2003, 3 euros.

UN LIVRE

Michel Husson LES CASSEURS DE L'ÉTAT SOCIAL (La Découverte)

Il n'y a plus, en France, aucun secteur de la vie en société qui ne soit concerné, plus ou moins directement par l'avalanche de « réformes » déclenchée par le gouvernement. Après la réforme des retraites et la décentralisation, la santé devrait suivre, assortie éventuellement d'une ouverture du capital d'EDF et GDF, prélude à leur privatisation, sans oublier la « grande loi » sur l'emploi.

Le propos de ce livre est de montrer qu'il y a là un projet cohérent – même s'il ne se donne pas pour tel – de déconstruction systématique qui conduit l'État social à se transformer en un État antisocial.

Un peu partout en Europe s'est mis en place depuis le début des années 1980 un processus lent mais implacable, de corrosion des garanties qu'offrent à la vie en société la protection sociale, les services publics et un relatif plein emploi. On réduit autant que faire se peut les dépenses socialisées, c'est-à-dire financées par l'impôt ou la cotisation sociale. Le discours de la « réforme » invoque des contraintes extérieures à la société et sur lesquelles celle-ci n'a donc aucune prise, tout en prétendant solennellement «sauvegarder» des systèmes dont on nous répète pourtant qu'ils sont désormais au-dessus de nos moyens.

S'appuyant sur le cas de l'assurance-maladie ou celui des retraites, l'auteur établit comment cet ensemble de contre-réformes n'a pas pour objet réel de chercher à résoudre des difficultés sectorielles, mais vise à vider l'État social de sa substance en transformant profondément la logique de son fonctionnement.

Ainsi dans le cas des retraites il ne s'agissait pas tant de sauver un financement mis en péril par la « fatalité démographique » que de ne plus avoir à les financer, en les faisant sortir, autant que faire se peut, du champ de la protection sociale. Cette grille de lecture permet d'élargir la problématique à tous les volets de l'État social, pour montrer que le projet néo-libéral fait système et constitue une véritable entreprise de démolition sociale.

En cherchant bien, on trouve du côté de la « refondation sociale » du Medef, les éléments de cohérence d'un projet de société fondé sur le risque, promu au rang de valeur politique et philosophique.

Alain Ottavi

128 pages, 6,40 €



En bref!

Adecco dans la tourmente

Le numéro 1 mondial de l'intérim, la société suisse Adecco est au cœur d'une rumeur de scandale depuis la révélation, mi-janvier, d'irrégularités dans ses comptes. Les enquêtes se multiplient à son encontre : ouverture d'une enquête par le parquet de Manhattan et la commission américaine des opérations de Bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC) ; enquête sur un possible délit d'initiés dans le négoce des produits dérivés ouverte par la Commission fédérale des banques (CFB) de Suisse et par la Bourse suisse qui soupçonne en outre le groupe d'avoir fournis des informations confidentielles à certains gros clients ainsi qu'à certains analystes et journalistes.

Le lundi 12 janvier Adecco annonçait le report sine die de la publication de ses résultats 2003, prévue le 4 février. Aussitôt le titre du géant suisse perdait en l'espace d'une séance 35,21 % de sa valeur à la Bourse de Zurich. Le directeur financier d'Adecco démissionnait dans la foulée. Selon l'hebdomadaire SontagsZeitung, Adecco a découvert des erreurs de comptabilité de l'ordre de 40 à 50 millions d'euros. Aux Etats-Unis six plaintes collectives ont été déposées par des actionnaires s'estimant lésés. En France, Adecco pourrait être un des premiers bénéficiaires de l'ouverture au secteur privé des activités de placement décidée par le gouvernement.

Le patron de l'ANPE (allemande) viré

Le président de l'Office fédéral du travail allemand, Florian Gerster, a été licencié. Il lui est reproché d'avoir octroyé des contrats de plusieurs millions d'euros dans des conditions contraires aux règles en vigueur : entre autres des contrats signés avec l'agence IBM Business Consulting Services et avec la société Roland Berger pour respectivement 684 000 et 625 000 euros et un contrat accordé à l'agence de communication WMP Eurocom pour des sommes de 820 000 euros en 2003 et 500 000 en 2004.

Dans le collimateur également un projet de campagne de publicité s'élevant à plusieurs dizaines de millions d'euros sur deux ans. Tout cela faisait un peu désordre, surtout au moment où le gouvernement s'apprête à faire voter une réduction de l'indemnisation des chômeurs. Le président de l'Office explique avoir octroyé les contrats concernés sans appel d'offres « pour accélérer les réformes au sein de l'Office ». Il est vrai qu'il avait été nommé il y a deux ans par Gerhard Schröder pour réformer l'agence pour l'emploi. Ce qu'il s'était attaché à faire en supprimant des emplois, en mettant en place des méthodes inspirées du privé et en imposant le terme de « client » en place de celui d'« usager ». Il était un chaud partisan de l'expérience allemande d'ouverture à des organismes privés du placement des chômeurs et estimait urgent de rendre le système d'indemnisation du chômage plus incitatif à la reprise d'un emploi.

Bon élève, mais peut encore mieux faire

Lors de son Assemblée générale annuelle à Lille le Medef a insisté sur la nécessité d'accentuer les réformes. Ernest-Antoine Seillière a fixé le cap : engager la réforme de l'État afin de réduire la dépense publique pour mieux diminuer les prélèvements obligatoires, décentraliser en simplifiant les procédures et en baissant les coûts pour les entreprises et mettre en place dans les six mois la suppression de la taxe professionnelle, le service minimum et les réformes du Code du travail et de l'assurance maladie. Pour bien montrer qu'il ne plaisait pas le PDG de l'entreprise France a invité les patrons à « se faire entendre » à l'occasion des deux consultations électorales de 2004. Que Diable !

LA TORNADE BLANCHE

A la Réunion on connaît bien les cyclones. On connaît aussi le cyclone Cathy, ou plutôt celle que, petite fille, on surnommait la "tornado blanche" ou "l'abeille butineuse" !

Elle fait bouger

Ces surnoms lui vont bien. Douée d'une vitalité rare et d'une gaieté communicative, elle fait bouger, et dans le bon sens, pas seulement ses collègues mais aussi la hiérarchie.

Outre son attachement au service public, notre collègue Cathy Vincent a de multiples talents : soprano lyrique dans l'une des chorales de l'île de la Réunion le « Chœur de la Montagne » et chanteuse de karaoké le dimanche. Elle est aussi un peu architecte après un passage l'école d'Archi de Paris Tolbiac. Depuis peu elle est également la secrétaire de la FSU sur l'île de la Réunion, sa région. Et pas mal d'autres choses encore.

Le mélange réunionnais

Son père, un "zoreille" de Paris, est un prof de sport aimant les maths (la gymnastique de l'esprit) et sa maman créole, très, très bossue dit sa fille, institutrice pour enfants handicapés.

Comme beaucoup de Réunionnais Cathy a une grande famille sur l'île et plus encore à Maurice, à vingt minutes en avion. À la moindre occasion ils sont vingt à table.

Elle a aussi des cousins dans le monde entier, jusqu'en Australie. Dans les grandes occasions ils se retrouvent à presque deux cents, des "Zoreilles" et des Créoles pur "Rougaille ou Massalé". On ne s'y prive pas de rire et s'amuser, manger et boire, chanter et danser... Dans ces cas là Cathy se fait remarquer pour sa voix de soprano lyrique et aussi son allant et son talent culinaire.

Sa vocation d'enfant c'était l'archéologie, elle voulait comprendre les villes et les civilisations anciennes. À cinq ou six ans elle avait la marotte des plans, chaque invité repartait souvent avec son plan de la maison ou du quartier. De là à devenir architecte ça semblait une évidence...

La réunion, un paradis ou un leurre ?

Tout est différent de la métropole dans cette île magnifique et cependant le poids de celle-ci y est prégnant et peu de choses se font sans elle. Sa position géostratégique dans l'Océan Indien et la proximité de l'Afrique expliquent le maintien de cette colonie qui est devenue un Département d'Outre Mer. Dans les années 60 Michel Debré, le père de l'autre, était allé s'y faire élire avec des méthodes très peu démocratiques en faisant voter les morts. Les restes du passé colonial sont visibles dans tous les aspects de la vie quotidienne avec en prime le soleil, les cyclones, la misère pour les créoles de la Réunion et la grande misère autour de l'île, c'est à dire à Madagascar, en Afrique de l'Ouest et du Sud et dans les îles de la Mer Indienne. Mais tout ceux qui y passent en reviennent émerveillés et parfois n'en reviennent pas, ils y restent. Le phénomène est fréquent.

La Réunion compte environ 700 000 habitants : une population très jeune avec environ 224 000 élèves scolarisés, mais un taux de chômage énorme à... 28 % et 65 000 Rmistes. On comprend mieux l'importance de l'ANPE dans l'île : 14 agences et 480 agents. Et près de 90 syndiqués... au SNU plus beaucoup de sympathisants !

Cathy à Paris

Après le bac, en 1983, Cathy part à Paris suivre des études d'architecte à Tolbiac. En 86 elle passe une année sabbatique à Londres dans la famille. Reprise difficile des études en 87, galère pendant trois ans



avec des petits boulots en CDD (elle s'en rappellera quand elle sera intégrée à l'ANPE). Elle en profite pour revenir, dans un cadre associatif, à l'archéologie le week-end. C'est un rêve d'enfant et c'est aussi son côté abeille butineuse. Elle ne peut rester sans réaction devant la misère qui s'expose dans la grande ville et s'engage dans le Samu Social et à la Croix Rouge. C'est le début de son engagement social. Ça ne l'empêche pas de garder sa bonne humeur et elle se souvient encore de fous rires mémorable au Samu Social. Fin des études d'architecture qui ne débouchent pas, en 91... Elle reste à Paris, avec toujours des jobs en CDD.

Retour dans l'île et entrée à l'agence

La Réunion lui manque beaucoup, elle revient dans l'île en 96. Elle s'inscrit à l'Agence locale et c'est la reprise, à 30 ans, des galères de jeunesse avec de nombreux petits boulots. Retour aussi à la chorale de La Montagne, à raison de deux répétitions par semaine pour pouvoir se produire lors de quatre concerts par an. Une vraie passion !

Elle passe des concours administratifs, les réussit et choisit l'ANPE qu'elle connaissait comme DE. C'est un vrai choix, pour se coller avec les réalités sociales de l'île. Elle sera bien servie. Elle intègre en juillet 1998, comme conseillère, l'Ale de Sainte Clotilde, proche de St Denis, classée Zone Urbaine Sensible (ZUS), classement mérité.

C'est par la mutuelle qu'elle découvrira le syndicalisme. Adhrente à Mutacma depuis son arrivée à l'Agence c'est tout normalement qu'elle y prend en 2000 des responsabilités. La même année, quand la CFDT de la Réunion devient le SNU, elle en est la secrétaire régionale par intérim. Le SNU gagne haut la main les élections professionnelles à la Réunion en 2001 et la "tornado-abeille" siègera au CCPR. En 2002 elle devient secrétaire régionale. En 2004 le SNU de la Réunion devient plus important que ne l'était la CFDT avant la rupture. Elle a son rôle dans ce succès et "depuis on n'arrête pas d'adhérer".

Au programme de l'année, en plus des luttes "classiques" il y a un forum social à l'occasion du 60^e anniversaire de la création de la Sécu, co-organisé avec ATAC Réunion. C'est le moment de se battre sur ce sujet. Une vraie tornade ! ■

Samuel Laforge

En bref!

Rappel à la loi

Il arrive qu'une éclaircie survienne brusquement au milieu du ciel plombé de l'hiver social. Le 22 janvier la chambre sociale de la Cour de Cassation vient de faire une chose toute simple : rappeler la loi, en l'occurrence le Code du Travail, en requalifiant en contrats à durée indéterminée les emplois occupés depuis des années par 19 intérimaires à la Sovab - une filiale de Renault - en Meurthe-et-Moselle et chez Latécoère à Toulouse.

Dès 1998 l'Inspection du travail demande la requalification de plus de 600 intérimaires de la Sovab. Le conseil des prud'hommes, saisi par la CGT, puis la Cour d'appel tranchent dans ce sens. La Sovab se pourvoit en cassation. A l'audience, le parquet général se range sans ambiguïté dans le camp de l'entreprise : « le travail temporaire est une forme d'exercice du travail (...) moderne - et qui donne de la souplesse ».

Une loi allègrement contournée

Les magistrats en ont semble-t-il jugé autrement. Ils ont estimé que « ces contrats de travail avaient pour effet de pourvoir durablement des emplois liés à l'activité normale de l'entreprise ». Ce qui est contraire à la loi de 1990 sur l'intérim, une loi jusqu'à présent allègrement contournée.

La Sovab emploie quelque 500 intérimaires - fournis essentiellement par Adecco et Adia - sur 2600 salariés. Chez Latécoère le salarié concerné avait occupé 17 missions entre 1989 et 1998 sur des postes relevant d'une « activité durable et permanente ».

Un certain DRH

Le groupe Renault, maison mère de la Sovab, compte pour sa part dans ses effectifs 12% d'intérimaires. Est-il utile de rappeler que son DRH n'est autre qu'un certain Michel de Virville, qui dans un rapport récent remis à F. Fillon, préconise la création d'un contrat de mission de 5 ans ? Puisque la loi ne nous convient pas et qu'on ne peut même plus la transgresser tranquillement, changeons la loi ! Au fait, notre Direction va-t-elle saisir l'occasion de ce rappel solennel à la loi pour recommander la nécessaire prudence à observer dans les relations avec les entreprises de travail temporaire ? Ah bon ! c'est une mauvaise question ?

Alain Ottavi